

Date d'approbation de l'indicateur :	n.a
Personne ou instance décisionnelle :	n.a
Date de la dernière mise à jour de la fiche :	19 septembre 2019

Libellé de l'indicateur	Suivis d'efficacité : Bilan de la mise en place de la régénération après coupe partielle impliquant une activité de régénération															
Cible (Mesurable et comparable dans le temps)	1. Bilan produit pour 100 % des superficies 5 ans après la récolte pour les gradients d'intensité « de base » et « intensif / élite » 2. Bilan produit pour 100 % des superficies 10 ans après la récolte pour le gradient d'intensité « extensif ».															
Type d'indicateur ¹ (Indicateur de conformité ou indicateur de surveillance (monitoring))	Indicateur de surveillance (monitoring)															
Activité ou domaine d'activité associée (Planification tactique, planification opérationnelle, consultation publique, consultation autochtone, gestion contractuelle, suivi d'efficacité, contrôle des interventions, Gouvernance)	Suivis d'efficacité															
Formule de calcul (Façon dont la cible est calculée)	<p>Le bilan doit faire état, par UA, de la mise en place de la régénération pour l'ensemble des superficies dont un suivi était attendu pour une année donnée.</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Superficie suivie (ha) / superficie à suivre (ha) x 100 % ✓ Superficie suivie (ha) qui répond aux seuils à atteindre / superficie suivie (ha) x 100 % <p>Le bilan doit distinguer la régénération naturelle de la régénération artificielle.</p> <p>Une superficie est considérée régénérée lorsque le coefficient de distribution (CD) et gradient de sylviculture correspondant à :</p> <table border="1" style="margin-left: 40px;"> <thead> <tr> <th>Type de régénération</th> <th>Gradient d'intensité</th> <th>Limite pour l'atteinte du seuil</th> <th>Seuils à atteindre</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Régénération naturelle</td> <td>De base</td> <td>5 ans après la dernière intervention de régénération</td> <td>CD en arbre d'essences désirées ≥ 60 %</td> </tr> <tr> <td rowspan="2">Régénération artificielle</td> <td>De base</td> <td>5 ans après la dernière intervention de régénération</td> <td>CD en arbre d'essences désirées ≥ 60 %</td> </tr> <tr> <td>Intensif / élite</td> <td>5 ans après la dernière intervention de régénération</td> <td>CD en arbre d'essences désirées ≥ 75 %</td> </tr> </tbody> </table>	Type de régénération	Gradient d'intensité	Limite pour l'atteinte du seuil	Seuils à atteindre	Régénération naturelle	De base	5 ans après la dernière intervention de régénération	CD en arbre d'essences désirées ≥ 60 %	Régénération artificielle	De base	5 ans après la dernière intervention de régénération	CD en arbre d'essences désirées ≥ 60 %	Intensif / élite	5 ans après la dernière intervention de régénération	CD en arbre d'essences désirées ≥ 75 %
Type de régénération	Gradient d'intensité	Limite pour l'atteinte du seuil	Seuils à atteindre													
Régénération naturelle	De base	5 ans après la dernière intervention de régénération	CD en arbre d'essences désirées ≥ 60 %													
Régénération artificielle	De base	5 ans après la dernière intervention de régénération	CD en arbre d'essences désirées ≥ 60 %													
	Intensif / élite	5 ans après la dernière intervention de régénération	CD en arbre d'essences désirées ≥ 75 %													
Source des données (ex. système informatique provinciale)	Données disponibles en région, en respect du format d'échange convenu.															
Moyens de fournir l'information au provincial (ex. tableaux à compléter)	<p>Bilan provincial produit par la DPGF à partir des informations fournies par les régions, par le biais d'un format d'échange structuré.</p> <p>- Il s'agit de compiler, par UA et par année, les superficies qui ont fait l'objet d'un suivi d'efficacité par rapport aux superficies qui devaient être suivies, et de valider si celles-ci répondent aux seuils de superficies régénérées (section <i>Formule de calcul</i>). Le cas échéant, les superficies jugées non-régénérées devraient être justifiées.</p>															
Disponibilité des résultats (Date de la demande d'obtention des données (auprès des régions) et date de la présentation des résultats (TDGfO))	<p>La demande de fournir les données de suivis dans le format d'échange convenu est faite par la DPGF aux régions à l'hiver, et porte sur les données de suivis au 31 mars de chaque année.</p> <p>Les résultats sont présentés à la revue de direction provinciale du printemps de chaque année.</p>															

¹ Indicateur de conformité = indicateur qui permet l'évaluation de la mise en œuvre adéquate du SGE-ADF par rapport à une cible à atteindre.

Indicateur de surveillance (monitoring) = indicateur qui permet d'apprécier la performance (état) des activités réalisées (par le ministère, les industriels ou les entreprises sylvicoles) par rapport à une cible de référence.

Libellé de l'indicateur	Suivis d'efficacité : Bilan de la mise en place de la régénération après coupe totale																					
Cible (Mesurable et comparable dans le temps)	1. Bilan produit pour 100 % des superficies 5 ans après la récolte pour les gradients d'intensité « de base » et « intensif / élite » 2. Bilan produit pour 100 % des superficies 10 ans après la récolte pour le gradient d'intensité « extensif ».																					
Type d'indicateur ¹ (Indicateur de conformité ou indicateur de surveillance (monitoring))	Indicateur de surveillance (monitoring)																					
Activité ou domaine d'activité associée (Planification tactique, planification opérationnelle, consultation publique, consultation autochtone, gestion contractuelle, suivi d'efficacité, contrôle des interventions, Gouvernance)	Suivis d'efficacité																					
Formule de calcul (Façon dont la cible est calculée)	<p>Le bilan doit faire état, par UA, de la mise en place de la régénération pour l'ensemble des superficies dont un suivi était attendu pour une année donnée.</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Superficie suivie (ha) / superficie à suivre (ha) x 100 % ✓ Superficie suivie (ha) qui répond aux seuils à atteindre / superficie suivie (ha) x 100 % <p>Le bilan doit distinguer la régénération naturelle de la régénération artificielle.</p> <p>Une superficie est considérée régénérée lorsque le coefficient de distribution (CD) et gradient de sylviculture correspondant à :</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Type de régénération</th> <th>Gradient d'intensité</th> <th>Limite pour l'atteinte du seuil</th> <th>Seuils à atteindre</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td rowspan="3">Régénération naturelle</td> <td>Extensif</td> <td>10 ans après la récolte (à compter de 2013)</td> <td>CD en arbre d'essences commerciales ≥ 50 %</td> </tr> <tr> <td>De base</td> <td>5 ans après la récolte</td> <td>CD en arbre d'essences désirées ≥ 60 %</td> </tr> <tr> <td>Intensif / élite</td> <td>5 ans après la récolte</td> <td>CD en arbre d'essences désirées ≥ 75 %</td> </tr> <tr> <td rowspan="2">Régénération artificielle</td> <td>De base</td> <td>5 ans après la récolte</td> <td>CD en arbre d'essences désirées ≥ 60 %</td> </tr> <tr> <td>Intensif / élite</td> <td>5 ans après la récolte</td> <td>CD en arbre d'essences désirées ≥ 75 %</td> </tr> </tbody> </table>	Type de régénération	Gradient d'intensité	Limite pour l'atteinte du seuil	Seuils à atteindre	Régénération naturelle	Extensif	10 ans après la récolte (à compter de 2013)	CD en arbre d'essences commerciales ≥ 50 %	De base	5 ans après la récolte	CD en arbre d'essences désirées ≥ 60 %	Intensif / élite	5 ans après la récolte	CD en arbre d'essences désirées ≥ 75 %	Régénération artificielle	De base	5 ans après la récolte	CD en arbre d'essences désirées ≥ 60 %	Intensif / élite	5 ans après la récolte	CD en arbre d'essences désirées ≥ 75 %
Type de régénération	Gradient d'intensité	Limite pour l'atteinte du seuil	Seuils à atteindre																			
Régénération naturelle	Extensif	10 ans après la récolte (à compter de 2013)	CD en arbre d'essences commerciales ≥ 50 %																			
	De base	5 ans après la récolte	CD en arbre d'essences désirées ≥ 60 %																			
	Intensif / élite	5 ans après la récolte	CD en arbre d'essences désirées ≥ 75 %																			
Régénération artificielle	De base	5 ans après la récolte	CD en arbre d'essences désirées ≥ 60 %																			
	Intensif / élite	5 ans après la récolte	CD en arbre d'essences désirées ≥ 75 %																			
Source des données (ex. système informatique provinciale)	Données disponibles en région, en respect du format d'échange convenu.																					
Moyens de fournir l'information au provincial (ex. tableaux à compléter)	<p>Bilan provincial produit par la DPGF à partir des informations fournies par les régions, par le biais d'un format d'échange structuré.</p> <p>- Il s'agit de compiler, par UA et par année, les superficies qui ont fait l'objet d'un suivi d'efficacité par rapport aux superficies qui devaient être suivies, et de valider si celles-ci répondent aux seuils de superficies régénérées (section <i>Formule de calcul</i>). Le cas échéant, les superficies jugées non-régénérées devraient être justifiées.</p>																					
Disponibilité des résultats (Date de la demande d'obtention des données (auprès des régions) et date de la présentation des résultats (TDGfo))	<p>La demande de fournir les données de suivis dans le format d'échange convenu est faite par la DPGF aux régions à l'hiver, et porte sur les données de suivis au 31 mars de chaque année.</p> <p>Les résultats sont présentés à la revue de direction provinciale du printemps de chaque année.</p>																					

¹ Indicateur de conformité = indicateur qui permet l'évaluation de la mise en œuvre adéquate du SGE-ADF par rapport à une cible à atteindre.
Indicateur de surveillance (monitoring) = indicateur qui permet d'apprécier la performance (état) des activités réalisées (par le ministère, les industriels ou les entreprises sylvicoles) par rapport à une cible de référence.

Date d'approbation de l'indicateur :	n.a
Personne ou instance décisionnelle :	n.a
Date de la dernière mise à jour de la fiche :	19 septembre 2019

Libellé de l'indicateur	Suivis d'efficacité : Bilan de la mise en place de la régénération des superficies non-récoltées à la suite de perturbations naturelles majeures						
Cible (Mesurable et comparable dans le temps)	Bilan produit pour 100 % des superficies 10 ans après la perturbation naturelle majeure (sans plan d'aménagement spécial)						
Type d'indicateur ¹ (Indicateur de conformité ou indicateur de surveillance (monitoring))	Indicateur de surveillance (monitoring)						
Activité ou domaine d'activité associée (Planification tactique, planification opérationnelle, consultation publique, consultation autochtone, gestion contractuelle, suivi d'efficacité, contrôle des interventions, Gouvernance)	Suivis d'efficacité						
Formule de calcul (Façon dont la cible est calculée)	<p>Le bilan doit faire état, par UA, de la mise en place de la régénération pour l'ensemble des superficies dont un suivi était attendu pour une année donnée.</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Superficie suivie (ha) / superficie à suivre (ha) x 100 % ✓ Superficie suivie (ha) qui répond aux seuils à atteindre / superficie suivie (ha) x 100 % <p>La superficie concernée est celle qui a subi une perturbation naturelle majeure depuis 2013, correspondant à des dommages graves ou sévères selon les critères définis dans le Cadre de gestion des plans spéciaux d'aménagement (feu, épidémie, chablis), mais qui n'a pas fait l'objet d'un plan d'aménagement spécial.</p> <p>Une superficie est considérée régénérée lorsque le coefficient de distribution (CD) et gradient de sylviculture correspondant à :</p> <table border="1" style="margin-left: auto; margin-right: auto;"> <thead> <tr> <th>Gradient d'intensité</th> <th>Limite pour l'atteinte du seuil</th> <th>Seuils à atteindre</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Extensif</td> <td>10 ans après la perturbation</td> <td>CD en arbre d'essences commerciales ≥ 50 %</td> </tr> </tbody> </table> <p>* Si un plan d'aménagement spécial est produit, le suivi se réalise de la même façon qu'une coupe totale</p>	Gradient d'intensité	Limite pour l'atteinte du seuil	Seuils à atteindre	Extensif	10 ans après la perturbation	CD en arbre d'essences commerciales ≥ 50 %
Gradient d'intensité	Limite pour l'atteinte du seuil	Seuils à atteindre					
Extensif	10 ans après la perturbation	CD en arbre d'essences commerciales ≥ 50 %					
Source des données (ex. système informatique provinciale)	Données disponibles en région, en respect du format d'échange convenu.						
Moyens de fournir l'information au provincial (ex. tableaux à compléter)	<p>Bilan provincial produit par la DPGF à partir des informations fournies par les régions, par le biais d'un format d'échange structuré.</p> <p>- Il s'agit de compiler, par UA et par année, les superficies qui ont fait l'objet d'un suivi d'efficacité par rapport aux superficies qui devaient être suivies, et de valider si celles-ci répondent aux seuils de superficies régénérées (section <i>Formule de calcul</i>). Le cas échéant, les superficies jugées non-régénérées devraient être justifiées.</p>						
Disponibilité des résultats (Date de la demande d'obtention des données (auprès des régions) et date de la présentation des résultats (TDGfO))	<p>La demande de fournir les données de suivis dans le format d'échange convenu est faite par la DPGF aux régions à l'hiver, et porte sur les données de suivis au 31 mars de chaque année.</p> <p>Les résultats sont présentés à la revue de direction provinciale du printemps de chaque année.</p>						

¹ Indicateur de conformité = indicateur qui permet l'évaluation de la mise en œuvre adéquate du SGE-ADF par rapport à une cible à atteindre.

Indicateur de surveillance (monitoring) = indicateur qui permet d'apprécier la performance (état) des activités réalisées (par le ministère, les industriels ou les entreprises sylvicoles) par rapport à une cible de référence.

Date d'approbation de l'indicateur :	n.a
Personne ou instance décisionnelle :	n.a
Date de la dernière mise à jour de la fiche :	19 septembre 2019

Libellé de l'indicateur	Suivis d'efficacité : Bilan de l'état de la régénération par procédé de régénération artificielle (plantation, regarni ou ensemencement)																									
Cible (Mesurable et comparable dans le temps)	Bilan produit pour 100 % des superficies 15 ans après la régénération artificielle																									
Type d'indicateur ¹ (Indicateur de conformité ou indicateur de surveillance (monitoring))	Indicateur de surveillance (monitoring)																									
Activité ou domaine d'activité associée (Planification tactique, planification opérationnelle, consultation publique, consultation autochtone, gestion contractuelle, suivi d'efficacité, contrôle des interventions, Gouvernance)	Suivis d'efficacité																									
Formule de calcul (Façon dont la cible est calculée)	<p>Le bilan doit faire état, par UA, de l'état de la régénération pour l'ensemble des superficies dont un suivi était attendu pour une année donnée.</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Superficie suivie (ha) / superficie à suivre (ha) x 100 % ✓ Superficie suivie (ha) qui répond aux seuils à atteindre / superficie suivie (ha) x 100 % <p>Une superficie est considérée régénérée lorsque le coefficient de distribution (CD) et gradient de sylviculture correspondant à :</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Type de régénération</th> <th>Gradient d'intensité</th> <th>Limite pour l'atteinte du seuil</th> <th>Seuils à atteindre</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td rowspan="2">Plantation</td> <td>De base</td> <td>15 ans après la plantation</td> <td>CD en arbre d'essences désirées libre de croître ≥ 60 %</td> </tr> <tr> <td>Intensif / élite</td> <td>15 ans après la plantation</td> <td>CD en arbre d'essences désirées éclaircies ≥ 75 %</td> </tr> <tr> <td rowspan="2">Regarni</td> <td>De base</td> <td>15 ans après le regarni</td> <td>CD en arbre d'essences désirées libre de croître ≥ 60 %</td> </tr> <tr> <td>Intensif / élite</td> <td>15 ans après le regarni</td> <td>CD en arbre d'essences désirées éclaircies ≥ 75 %</td> </tr> <tr> <td rowspan="2">Ensemencement</td> <td>De base</td> <td>5 ans après l'ensemencement</td> <td>CD en arbre d'essences désirées libre de croître ≥ 60 %</td> </tr> <tr> <td>Intensif / élite</td> <td>5 ans après l'ensemencement</td> <td>CD en arbre d'essences désirées éclaircies ≥ 75 %</td> </tr> </tbody> </table>	Type de régénération	Gradient d'intensité	Limite pour l'atteinte du seuil	Seuils à atteindre	Plantation	De base	15 ans après la plantation	CD en arbre d'essences désirées libre de croître ≥ 60 %	Intensif / élite	15 ans après la plantation	CD en arbre d'essences désirées éclaircies ≥ 75 %	Regarni	De base	15 ans après le regarni	CD en arbre d'essences désirées libre de croître ≥ 60 %	Intensif / élite	15 ans après le regarni	CD en arbre d'essences désirées éclaircies ≥ 75 %	Ensemencement	De base	5 ans après l'ensemencement	CD en arbre d'essences désirées libre de croître ≥ 60 %	Intensif / élite	5 ans après l'ensemencement	CD en arbre d'essences désirées éclaircies ≥ 75 %
Type de régénération	Gradient d'intensité	Limite pour l'atteinte du seuil	Seuils à atteindre																							
Plantation	De base	15 ans après la plantation	CD en arbre d'essences désirées libre de croître ≥ 60 %																							
	Intensif / élite	15 ans après la plantation	CD en arbre d'essences désirées éclaircies ≥ 75 %																							
Regarni	De base	15 ans après le regarni	CD en arbre d'essences désirées libre de croître ≥ 60 %																							
	Intensif / élite	15 ans après le regarni	CD en arbre d'essences désirées éclaircies ≥ 75 %																							
Ensemencement	De base	5 ans après l'ensemencement	CD en arbre d'essences désirées libre de croître ≥ 60 %																							
	Intensif / élite	5 ans après l'ensemencement	CD en arbre d'essences désirées éclaircies ≥ 75 %																							
Source des données (ex. système informatique provinciale)	Données disponibles en région, en respect du format d'échange convenu.																									
Moyens de fournir l'information au provincial (ex. tableaux à compléter)	<p>Bilan provincial produit par la DPGF à partir des informations fournies par les régions, par le biais d'un format d'échange structuré.</p> <p>- Il s'agit de compiler, par UA et par année, les superficies qui ont fait l'objet d'un suivi d'efficacité par rapport aux superficies qui devaient être suivies, et de valider si celles-ci répondent aux seuils de superficies régénérées (section <i>Formule de calcul</i>). Le cas échéant, les superficies qui ne répondent pas aux seuils devraient être justifiées.</p>																									
Disponibilité des résultats (Date de la demande d'obtention des données (auprès des régions) et date de la présentation des résultats (TDGfO))	<p>La demande de fournir les données de suivis dans le format d'échange convenu est faite par la DPGF aux régions à l'hiver, et porte sur les données de suivis au 31 mars de chaque année.</p> <p>Les résultats sont présentés à la revue de direction provinciale du printemps de chaque année.</p>																									

¹ Indicateur de conformité = indicateur qui permet l'évaluation de la mise en œuvre adéquate du SGE-ADF par rapport à une cible à atteindre.

Indicateur de surveillance (monitoring) = indicateur qui permet d'apprécier la performance (état) des activités réalisées (par le ministère, les industriels ou les entreprises sylvicoles) par rapport à une cible de référence.